

Le chèque d'accompagnement à la VAE



Le chèque régional « parcours VAE » est une aide individuelle conçue par la Région Guadeloupe qui permet à ses bénéficiaires d'assumer les coûts liés à l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.

Les objectifs de la Région :

- Permettre aux publics les plus fragilisés d'accéder aux prestations d'accompagnement VAE.
- Traduire la complexité d'un parcours VAE.
- Réduire les délais de présentation devant le jury.

La VAE c'est quoi ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins trois ans de faire reconnaître officiellement ses compétences professionnelles par l'obtention d'un titre, d'un diplôme à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification.

Pour qui ?

Le chèque « parcours VAE » permet de financer la phase d'accompagnement qui se situe entre la recevabilité de la demande du candidat et la décision du jury.

Ce chèque d'un montant maximal de **500 euros** peut être attribué aux :

- Demandeurs d'emploi
- Personnes en congé parental
- Travailleurs handicapés
- Salariés en contrat aidé
- Bénévoles
- Conjoints collaborateurs
- Personnes sous main de justice

Pour quoi ?

Le chèque VAE permet de financer la phase d'accompagnement classique qui se situe entre la recevabilité de la demande du candidat et la décision du jury. Il concerne toutes les certifications accessibles par la VAE.

La prestation d'accompagnement prise en charge par la région comprend une :

- aide à décrire ses compétences acquises
- aide à organiser ses compétences face aux exigences du référentiel
- aide à constituer son dossier VAE
- aide à préparer son entretien face au jury et éventuellement la mise en situation.



Le chèque d'accompagnement à la VAE



Se renseigner, faire une demande :

Après avoir obtenu l'accord du certificateur pour entamer une démarche VAE et/ou pour toute recherche de financement qui sera liée à votre statut, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller du réseau des Points Information Conseil (PIC) VAE : L'AGEFOS PME, le CIBC, la CITE DES METIERS, le FONGECIF, la MISSION LOCALE, l'OPCALIA, CONSTRUCTYS. Ce réseau local est financé par le Conseil régional de la Guadeloupe.

Pour plus d'informations sur la VAE en Guadeloupe
visitez le portail régional : **www.guadeloupe-formation.fr**

Contact :

Région Guadeloupe

Avenue Paul Lacavé Petit-Paris 97100 Basse-Terre

Direction de l'emploi de l'alternance et de la formation professionnelle

Tél : 0590 80 40 40 - Fax : 0590 81 83 45

PROCEDURE 2013 ET CIRCUIT DU CHEQUE VAE

1. Vérifiez que vous utilisez le bon formulaire disponible en ligne sur le portail régional **www.guadeloupe-formation.fr** (rubrique VAE)
www.guadeloupe-vae.com

2. Renseignez tous les champs

3. Envoyez la demande de chèque VAE en 2 exemplaires, accompagnée des photocopies des documents demandés, à savoir :

- notification de recevabilité
- devis descriptif et tarifaire de la prestation d'accompagnement
- pour les demandeurs d'emploi : attestation d'inscription Pôle emploi
- pour les conjoints collaborateurs : attestation de conjoint collaborateur
- pour les salariés en contrat aidés : copie du contrat
- pour les personnes en congé parental : attestation

A l'adresse suivante :

CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE

Direction de l'emploi, l'alternance et de la formation professionnelle

Service études prospectives et programmation - Chéquier VAE

Avenue Paul Lacavé - 97109 BASSE-TERRE CEDEX

Un mail est envoyé au demandeur et le cas échéant à son conseiller prescripteur pour informer de la réception et de l'instruction de la demande.

